

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2019)
Heft: 117

Artikel: Bientôt la retraite : comment s'y préparer?
Autor: Duvoisin, Sandrine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bientôt la retraite. Comment s'y préparer ?

La retraite, époque bénie pour les uns ou transition redoutée pour les autres, est une phase essentielle de notre existence qui doit être planifiée au niveau tant personnel que financier. Quelques astuces.



SANDRINE DUVOISIN,
responsable clients privés – Retraites Populaires

Vous avez 50 ans, n'attendez pas davantage ! Si votre retraite tant méritée ressemble encore à un mirage dans le désert, sachez qu'il n'en est rien. Plus tôt — c'est-à-dire aujourd'hui — vous aurez pris les bonnes dispositions et mieux vous assurerez une transition adéquate vers cette période de votre existence. Tout commence par un bilan de votre situation personnelle : quels sont vos avoirs des 1^{er}, 2^e et 3^e piliers, votre fortune, vos biens immobiliers... et quels seront-ils au moment de la retraite. Sur cette base, il vous sera ensuite possible d'établir un budget quant à vos besoins financiers de retraité pour, finalement, construire votre projet, compte tenu de votre situation familiale. Au vu de ces paramètres, on aura compris qu'il n'existe aucun dogme en matière de retraite. Chaque cas est particulier. Et mérite certainement quelques conseils. A commencer par celui de consulter impérativement le règlement de votre caisse de pension. C'est évidemment lui qui fait foi et vous autorisera, le cas échéant, un retrait partiel ou total de vos avoirs de prévoyance, par exemple.

OPTIMISATION FISCALE

S'il est recommandé de faire le bilan de votre situation suffisamment tôt, c'est pour vous permettre, si besoin, d'améliorer vos prestations à la date de votre départ à la retraite. Cela peut passer par des rachats d'années de prévoyance ou par la constitution de capital dans un pilier 3a. Cette dernière solution a, comme avantage, une défiscalisation des cotisations annuelles et une taxation à taux préférentiel des retraits. Dans un souci d'optimisation fiscale, on peut même envisager des retraits échelonnés de ses avoirs de 3^e pilier, si l'on a, par exemple, pris le soin d'en constituer plusieurs. Cette flexibilité n'est en revanche pas possible avec son capital de prévoyance professionnelle qui, en cas de retrait, doit être pris en une seule fois. Là également, des solutions fiscales

sont à envisager par le biais de produits d'assurance, par exemple, dont les intérêts sur le capital servant de rente sont défiscalisés, alors qu'une rente LPP est pleinement taxée comme revenu. Un échelonnement des retraits de ses avoirs de 2^e et de 3^e piliers peut donc s'avérer judicieux.

RENTE OU CAPITAL

L'une des questions récurrentes tient ensuite aux incidences d'une retraite anticipée. Il faut savoir qu'une telle décision à un coût important qui, selon votre situation familiale, peut représenter au minimum cinq années de cotisations AVS en cas de départ à 60 ans. Idem si la retraite est partielle, solution de plus en plus privilégiée de nos jours. A l'inverse, si vous poursuivez votre activité jusqu'à 70 ans en cotisant, comme la loi le permet, à vos 1^{er} et 2^e piliers, vous vous assurez un «bonus» annuel de 5,2% à vie sur vos prestations AVS. A l'heure actuelle, peu de placements financiers offrent un tel rendement. Ce qui amène l'autre grande question sur le choix de la rente ou du capital sur ses avoirs LPP. Là, également, il n'y a aucune solution toute faite. Selon sa situation familiale et financière, son état de santé et ses objectifs, on choisira l'une ou l'autre option en sachant qu'on ne s'improvise pas gestionnaire de fortune du jour au lendemain et que la retraite est à considérer comme une période de désinvestissement où les risques financiers sont à limiter sur ses avoirs. Nombre de conseillers professionnels sont toutefois là pour vous guider et vous aider dans vos choix. Encore une fois, n'attendez pas !

BON À SAVOIR

- **Se poser les bonnes questions pour préparer sa retraite ?**
- **Quels sont les avoirs dont je dispose ?**
- **De quel revenu j'aurai besoin pour vivre à la retraite ?**
- **Quel est le règlement de ma caisse de pension ?**
- **Pour vous guider, demandez l'avis d'un conseiller professionnel.**